

OBJET : Approbation du compte-rendu de séance du comité syndical du 5 décembre 2023

Le 9 avril 2024, à dix heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux dans les locaux de l'office de Tourisme à Martigues, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).
- M. Florian SALAZAR MARTIN

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Jean Michel JALABERT suppléant de M. RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix).
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT
- M. Pierre RAVIOL

311034
454045
017994

DELIBERATION

OBJET : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2023

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 9 avril 2024 dans les locaux de l'office de Tourisme à Martigues,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le compte-rendu de séance du comité syndical du 5 décembre 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON

311034
454002
217344

**SYNDICAT MIXTE
PROVENCE FLUVIALE**

RECUE
28.04.24
PRF.13

COMITE SYNDICAL

5 décembre 2023

COMPTE RENDU

31 03 24

Le 5 décembre 2023, à dix heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52, avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Mandy GRAILLON étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

01 12 24

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Didier REAULT (3 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

M. Gaby CHARROUX (1 voix).

- Examen du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2023 : adopté à l'unanimité.

1 – Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 5 décembre 2023 dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif 2024 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- de se prononcer favorablement sur le volume des autorisations de programme du budget primitif 2024 pour un total de 500 000 € ;
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon l'approche par nature fixée par l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- d'autoriser, à compter, du 1^{er} janvier 2024, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**

Mme Danielle MILON

31039
4045
61599

**Compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2023 tenue
sous la Présidence de Mme Danielle MILON à JHD-13**

Étaient présents

Délégués titulaires

CD13 :

Mme Danielle MILON

Mme Mandy GRAILLON

Arles :

M. Pierre RAVIOL

Métropole AMP :

M. Martial ALVAREZ

ACCM :

M. Jean-Michel JALABERT

Port-Saint-Louis-du-Rhône :

M. Jérôme BERNARD

Tarascon :

M. Lucien LIMOUSIN

Délégués suppléants

Étaient également présents :

M. Eloi MANGION, Directeur Environnement, Grands Projets et Recherche, CD13

Mme Hélène CORSELLE, Cheffe du service Développement des Grands Projets, CD13

Mme Elisa CHAVANNE, Chargée de mission Développement des Grands Projets, CD13

M. Serge MAMMARELLA, Architecte urbaniste MAP (en visioconférence)

M. Olivier SORDET, Payeur Départemental des Bouches-du-Rhône

Mme Isabelle BREMOND, directrice générale de Provence Tourisme

Mme Alicia BANI, responsable promotion Provence Tourisme

M. Pierre MALLET, Conseiller technique, DREAL

M. Didier CERBONI, Office du tourisme Martigues (en visioconférence)

Mme DAILLAN, Tarascon (en visioconférence)

Mme Jennifer MICHELANGELI, AMP

- Début de la réunion : 10h31

Mme MILON : Bonjour à tous. Merci à vous d'être présents, y compris en visioconférence.

Un rappel de l'ordre du jour est effectué.

Mme MILON : Je vous présente notre ingénieure qui provient de la Direction des Routes et des Ports, Cécile CARREL. Elle s'est déjà rendue à Martigues et à Tarascon.

M. ALVAREZ : Vous auriez dû vous rendre à Arles dimanche dernier. La crue a rendu les bateaux particulièrement visibles.

M. LIMOUSIN : Le débit d'eau pendant le week-end a presque atteint les 6 000 m³/s. Côté gare, de l'eau avait même envahi le pré voisin. Le Syndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône Et de la Mer à Arles (SYMADREM) est en alerte. Le débit étant redescendu en dessous des 4 000 m³/s, le niveau d'alerte est passé en préalerte.

Cela a duré tout le week-end. J'étais en contact tout le week-end avec les pompiers pour surveiller le débit. Aujourd'hui, selon les dernières informations communiquées lors d'une conférence tenue après l'inondation de 2003, l'étalonnage du Rhône s'établit à 11 500 m³/s et non à plus de 12 000 m³/s. De ce fait, nous ne sommes plus certains de la protection que nous offrent nos ouvrages. Nous aurions besoin d'une nouvelle crue pour pouvoir étalonner de nouveau les digues de protection. Nous ne savons pas, par exemple, à quel niveau de débit le camping Tartarin pourrait être inondé.

M. ALVAREZ : Le Rhône s'est invité d'une certaine façon à la récente commémoration de l'inondation de 2003. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est très pessimiste pour les 15 jours à venir.

M. LIMOUSIN : Un spectacle a dû être annulé.

M. MANGION : Cela remet-il en question la navigabilité des navires dont nous parlons aujourd'hui ?

M. LIMOUSIN : En effet. La navigation doit être stoppée à partir d'un certain niveau de débit.

Une intervenante (4'55) : Cela s'est-il produit récemment ?

M. LIMOUSIN : Non, mais cela peut se produire très rapidement.

Comité de pilotage de l'étude de programmation :

M. MANGION : Je m'apprête à introduire le travail en cours concernant le comité de pilotage et la présentation de l'étude de programmation qui sera effectuée par M. MAMMARELLA.

Le souhait de l'équipe du syndicat mixte, présente au complet aujourd'hui, est de maintenir le rythme de travail amorcé ces derniers mois en relation avec chacune des communes sur chacun de leurs projets spécifiques dans cette volonté de rester cohérent sur l'offre qui sera proposée à l'échelle de l'ensemble de ces communes. Dans ce contexte, la présence d'Isabelle BREMOND prend tout son sens, car les communes commencent à se projeter et à réfléchir à la façon dont elles vont accueillir les touristes.

M. JALABERT entre dans la salle de réunion.

PROUVE

Provence Tourisme présentera donc sa stratégie. Nous multiplions les visites sur site afin de finaliser les cahiers des charges, notamment pour prendre en compte les particularités des dernières programmations, commune par commune. J'en profite pour féliciter le travail de mes équipes et rappeler qu'elles se tiennent à la disposition des communes et collectivités avant que cette étude de programmation ne soit définitive. Le début de réalisation aura lieu en 2025 et les travaux se termineront en 2026.

Un document est partagé en séance : la synthèse de l'étude de programmation et la présentation du programme de travaux.

M. MAMMARELLA : Bonjour à tous. Nous avons commencé cette mission au mois de septembre 2021 et le travail a évolué depuis. L'appontement CNR à Arles a été réalisé.

Pour poursuivre ce travail, nous devons mettre en œuvre certaines actions stratégiques qui doivent être finalisées dans les prochaines semaines. L'une des premières actions concerne le foncier. Pour que le syndicat mixte intervienne sur vos territoires, nous devons conventionner entre le syndicat mixte, la CNR -pour Tarascon et Port-Saint-Louis-du-Rhône-, le syndicat mixte avec la ville d'Arles, ainsi qu'avec la ville de Martigues, qui obtiendrait la délégation du grand port maritime sur son foncier. Une première ébauche des textes a été rédigée et le syndicat mixte a par ailleurs eu des échanges avec la CNR dans le cadre de Conventions de Superposition d'Affectation (CSA) pour Arles, Tarascon et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ces documents seront bientôt soumis aux collectivités territoriales pour relecture et parachèvement.

Ensuite seulement, il sera possible de légitimer l'action du syndicat mixte Provence fluviale sur vos territoires dans le cadre de la construction des haltes-croisières sur la partie terrestre pour les trois haltes rhodaniennes, et terrestres et maritimes dans le cadre de la halte de Martigues.

S'agissant de Martigues, les échanges portent également sur la maîtrise d'ouvrage de la partie ouvrage portuaire, soit la création du quai, qui sera menée par la ville de Martigues. Le syndicat mixte interviendrait sur la partie aménagement terrestre pour obtenir une équité au sens global du terme des aménagements de l'engagement du syndicat mixte dans le territoire de la Provence. Pour Martigues, nous ne signerions pas une CSA, mais une Convention d'Occupation Temporaire (COT).

Ces documents doivent bientôt vous être envoyés pour relecture. Pour autant, pour mener à bien ces aménagements, une modification des statuts du syndicat mixte Provence fluviale est également nécessaire.

Il est donc proposé d'adapter les statuts ou de les préciser. Il faudrait par exemple retirer la capacité d'exploitation des sites et de les restituer aux collectivités territoriales compétentes. De plus, en termes financiers, nous devons acter l'absence de péréquation à l'échelle de la Provence de l'ensemble de la cotisation des membres pour leur projet. La péréquation devrait être observée à l'échelle locale. En d'autres termes, aucune commune ne devrait payer pour une autre commune.

Il s'agit donc d'une démarche statutaire prévoyant une révision des statuts et un vote des statuts que nous devons programmer au 1^{er} semestre 2024 afin que vous soyez en règle pour la mise en œuvre administrative de ces aménagements.

Mme CHAVANNE : Lors du prochain comité syndical, nous serons certainement en mesure de proposer la nouvelle version des statuts avec des montants et des propositions précis, participations de l'État et de la Région Sud soustraites.

Mme GRAILLON : En quelle année ces investissements sont-ils prévus ?



Mme CHAVANNE : Nous sommes en train de finaliser les calendriers. Le but est de lancer les premiers marchés de maîtrise d'œuvre le plus vite possible avec le soutien de Cécile CARREL.

Nous souhaitons lancer les marchés de maîtrise d'œuvre dès 2024, et commencer les travaux six mois ou un an après.

Mme GRAILLON : Serait-ce à dire que les communes doivent donc disposer des crédits pour ces projets dès 2024 ?

M. ALVAREZ : Il faut prévoir ces budgets pour 2025.

Mme GRAILLON : Nous devons donc prévoir ces investissements dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour 2025. Quand nous communiquerez-vous les montants ?

M. MANGION : Nous vous communiquerons les montants en mars lors du prochain comité. Nous vous présenterons les montants et la programmation des réalisations. Cela nous permettra de passer en AP vos prévisions de dépenses qui devraient démarrer en 2025.

Mme MICHELANGELI : C'est peut-être le cas sur la partie GEMAPI, mais je me renseignerai à ce sujet.

M. ALVAREZ : Dès janvier, je perdrai les compétences en voirie et en tourisme.

Mme MICHELANGELI : Le projet global prévoira une répartition des financements qui sera soumise aux collectivités.

M. ALVAREZ : Je souhaite surtout savoir si nous devons l'anticiper.

M. LIMOUSIN : Je profite de la présence de la chargée des finances de l'ACCM pour dire qu'à Tarascon aussi, nous avons délégué la compétence tourisme à l'ACCM. Il faut donc vérifier que tout cela est compatible.

Mme MILON : Je souhaite que nous allions jusqu'au bout du projet tel que nous l'avions prévu à la création de ce syndicat mixte. Je souhaite que la même enveloppe globale afférente soit accordée aux syndicats et au secteur voirie et électricité, en phase de mise en place. Je souhaite que chacun bénéficie de la même attribution.

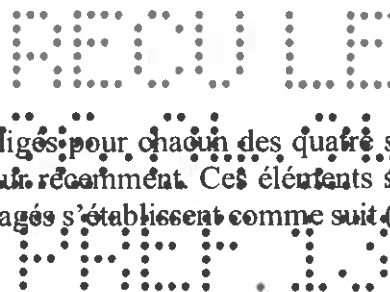
M. LIMOUSIN : Les CSA sont une procédure simple à mettre en œuvre. Je ne dispose pas d'informations en revanche au sujet de la COT pour Martigues. Je suppose que cela doit être signé également avec la DREAL.

M. MANGION : Nous les avons rencontrés vendredi. Le conventionnement avec le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) est une étape nécessaire.

M. LIMOUSIN : La gare TGV d'Avignon a d'ailleurs été construite sur la base d'une CSA.

M. MAMMARELLA : En plus de l'aspect foncier, les travaux sont également un point à prendre en compte. Ainsi, l'engagement en vue de travaux s'effectuera de manière séparée pour chaque site. Ainsi, chaque site disposera de son propre maître d'œuvre dès le 2^{ème} semestre 2024.

L'objectif est que vous vous adressiez à des interlocuteurs directs avec une maîtrise d'œuvre. Pour ce faire, le Syndicat mixte recrutera un ingénieur en charge du suivi administratif et financier de la maîtrise d'œuvre.



Les cahiers des charges ont également été rédigés pour chacun des quatre sites et il faudra y ajouter les carnets de site qui ont été mis à jour récemment. Ces éléments seront soumis à la lecture des maîtres d'œuvre. Les travaux envisagés s'établissent comme suit (montant HT, hors aléas et études) :

- Commune d'Arles : 1 281 800 euros
- Commune de Martigues : 5 352 800 euros
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : 1 089 600 euros
- Commune de Tarascon : 824 600 euros.

Nous attendons que les futurs maîtres d'œuvre s'inscrivent dans ces enveloppes afin de répondre aux besoins des collectivités : travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD), ingénierie générale, paysage, architecture, etc.

En termes de mise en œuvre, il est proposé de déterminer une stratégie et des orientations de base par rapport à la préparation de l'avant-projet par les maîtres d'œuvre. L'avant-projet des ouvrages est indispensable. Nous devons nous libérer de certaines contraintes administratives pour avoir la lisibilité de l'action en termes de travaux. La maîtrise d'œuvre inclurait également les besoins de relevés de géomètre, de relevé écologique, les dossiers environnementaux, etc.

Mener de front quatre maîtrises d'œuvre entraînera logiquement une charge de travail, mais cela permettra au syndicat mixte de garder une certaine flexibilité. Martigues bénéficiera peut-être de plus d'indépendance étant donné que tout est encore à faire.

Mise en œuvre du programme

M. MAMMARELLA : Sur Port-Saint-Louis-du-Rhône, deux études interpellent directement sur l'aménagement des haltes-croisières. Nous devons réfléchir au meilleur moyen d'accéder aux appontements tout en franchissant l'ouvrage projeté du SYMADREM, tout en prenant en compte des critères d'accessibilité.

Enfin, il existe un outil de cadrage et de suivi. L'objectif est que le syndicat mixte puisse suivre la mise en œuvre de chaque halte-croisière avec une lisibilité sur le temps et l'étape de réalisation. L'architecte des bâtiments de France sera présent pour chacun des sites.

M. RAVIOL : Les travaux devront être coordonnés, sinon nous ne pourrions pas mettre en œuvre Provence fluviale avant le SYMADREM.

Mme CHAVANNE : Nous avons déjà commencé les réunions de coordination avec les services techniques de la ville de Port-Saint-Louis, avec le SYMADREM, et avec la CNR. Nous leur avons demandé d'intervenir en priorité sur ce secteur pour ne pas retarder les travaux à venir.

M. RAVIOL : Nous rencontrons des difficultés avec l'État, qui montre des signes de réserves quant aux 75 millions d'euros de travaux restant à mettre en œuvre. J'espère que nous ne serons pas retardés.

Questions diverses :

- Enjeux : faire de la Provence une véritable destination de tourisme fluvial

Mme BREMOND : Nous travaillons sur le projet et la mission depuis le début avec le Syndicat mixte afin de bâtir une offre de Provence Fluviale. Nos missions consistent pour commencer par l'identification et la structuration d'une offre, puis sa promotion sur les communes de Tarascon, Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Martigues.

Bonne nouvelle : nous avons formulé une demande de subvention et nous l'avons obtenue. La CNR et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire nous ont accordé une subvention de 50 000 euros sur deux ans. Ainsi, nous pourrions mettre en œuvre des éductours. Un certain nombre d'armateurs et de tours opérateur étrangers nous rendront donc visite dans les semaines et les mois à venir.

Nous avons identifié les atouts de chaque halte fluviale :

- Tarascon : porte de la Provence, escale patrimoniale, naturellement ouverte sur les Alpilles et les producteurs agricoles de la Provence,
- Arles : la Romaine, patrimoine mondial de l'UNESCO, capitale culturelle notamment avec la fondation Luma et l'ouverture sur la Camargue,
- Port-Saint-Louis-du-Rhône : entrée directe sur la Camargue, accès à la Méditerranée et ses grandes plages, le GPMM,
- Martigues : carrefour nautique, entrée vers le pays d'Aix et vers Marseille, l'étang de Berre, espace de demain et la côte bleue.

Ces offres sont très complémentaires entre elles et nous sommes les seuls à proposer une complémentarité au niveau du tourisme fluvial.

Plan d'action

Mme BANI : Je suis responsable promotion au sein de Provence Tourisme, et nous traitons des sujets relatifs aux croisières. Nous avons bâti ce plan d'action, notamment avec Anne-Sylvie GAUTIER. Nous avons identifié deux axes principaux :

- axe 1 : structurer et qualifier l'offre
- axe 2 : relayer cette offre et en faire la promotion.

Parmi les actions déjà déployées ou sur le point de l'être, citons la mise à jour de l'offre existante, un état des lieux exhaustif, et le recensement des agences susceptibles de travailler avec nous. Nous avons déjà entamé le travail de conception de la croisière fluviale.

Ensuite, nous menons une veille sur le marché de la croisière pour nous tenir à jour et vous tenir informés. C'est dans ce contexte que nous avons pu formuler une demande de budget pour l'Eductour. L'objectif est de créer un réseau de professionnels auxquels nous pourrions faire appel.

L'action 3 consiste à favoriser la structuration d'une nouvelle offre de croisière fluviale. Nous avons envie de travailler sur le terrain avec les communes, les offices du tourisme et des professionnels du tourisme de façon à faire émerger des offres ou du moins valoriser au mieux les offres déjà présentes. Nous travaillons déjà sur d'autres projets transversaux comme la vallée de la gastronomie. Nous travaillons également à la conception du label Accueil vélo et nous sommes certains de l'intérêt de créer des passerelles entre ces différents projets.

Mme MILON : La vallée de la gastronomie est un projet de très grande ampleur. Le Président de la Région Sud m'a demandé de représenter la région. Nous y gagnons.

RECULE

En d'autres termes, grâce à la croisière fluviale, des croisiéristes découvriront des territoires qu'ils n'auraient pas découverts autrement. Dans chacun de vos projets, vous pourrez inclure une dimension gastronomique et identitaire.

M. RAVIOL : Il existe aussi des connexions possibles avec le trajet en vélo, en passant par Tarascon et Arles. Par ailleurs, il faut obliger les croisiéristes à passer une demi-journée au moins de libre pour déambuler. Les commerçants sont gagnants.

M. MILON : En effet. D'ailleurs, le panier de ces croisiéristes est bien supérieur à celui des croisiéristes en mer.

M. LIMOUSIN : L'ACCM porte un projet de mise en place d'ateliers vélo. À Tarascon, un camion suit les bateaux pour mettre à disposition des vélos aux croisiéristes. Ils ne recourent pas aux artisans locaux.

Mme BANI : Dans l'étude réalisée par Provence Tourisme en 2017, il avait été constaté que les armateurs ne faisaient pas appel au tissu économique local et manifestaient une part de méfiance envers les Français. Nous devons donc les convaincre et leur montrer, grâce à l'Eductour, qu'il existe des professionnels fiables et de qualité tout au long du parcours.

M. MILON : La confiance s'installera petit à petit, mais nous devons les convaincre dès le départ.

M. LIMOUSIN : À Tarascon, ils s'arrêtent seulement pour déposer les déchets et leur passage n'apporte pas de bénéfice économique localement.

Mme BREMOND : L'objectif des Eductours est de remédier à cela.

Mme BANI : L'action n°4 consiste à organiser la gestion de l'accueil à quai. Dès la halte, nous pourrions proposer de rentrer dans une « expérience Provence ». Nous avons l'habitude de valoriser le territoire par des actions événementielles, mais vous avez tous vos spécificités. Nous vous proposons d'en discuter dans les prochains mois.

S'agissant de la diffusion de l'offre, nous créerons un kit de promotion. Pour l'instant, nous disposons seulement des brochures, mais nous proposons de produire une brochure partagée. Cette brochure existe déjà, nous devons la mettre à jour régulièrement.

Nous savons que les croisiéristes sont très intéressés par les informations concernant les événements festifs, sachant que les croisières ont lieu de mars à novembre.

Il est à noter que ces actions de communications seront irriguées par le budget supplémentaire que nous utiliserons notamment pour les Eductours, sachant que le projet se déroulera sur deux ans. L'objectif est de ramener vers vous des opérateurs de croisières et des Tours Operators européens, sachant que la moitié de la clientèle provient d'Allemagne.

Nous souhaitons réunir les offices de tourisme et les communes pour rédiger une convention. Cet Eductour est un prétexte pour créer un mode de fonctionnement pérenne entre nous. Nous souhaitons mettre en place le premier Eductour en octobre 2024.

Mme BREMOND : Nous pouvons intégrer vos idées.

M. CERBONI : Parmi les idées à promouvoir, il existe un sujet concernant les guides germanophones.

Par ailleurs, j'excuse Sophie DEGIOANNI qui n'a pas pu nous rejoindre. Je vous remercie enfin pour la qualité de la présentation et du travail effectué. Nous devons miser sur la qualité et le caractère coordonné de l'accueil que nous proposerons aux croisiéristes.

Rapports :

- N° 1 — Budget primitif 2024

M. MALLET : Les orientations budgétaires qui vous sont présentées ont été adoptées le 25 octobre 2023. Le document présenté fait apparaître la répartition des recettes de fonctionnement, à hauteur de 50 000 euros par collectivités membres. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 20 000 euros. En section d'investissement, les investissements prévus s'élèvent à 20 000 euros en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 500 000 euros. Ces crédits seront consacrés aux frais de maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires.

Discussion :

Mme MILON : Je porte le budget primitif 2024 aux voix.

Ces documents sont approuvés à l'unanimité.

La Présidente lève la séance à 11 h 32